



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

football professionnel

Question écrite n° 88577

Texte de la question

Le comportement désastreux de l'équipe de France de football en Afrique du sud a scandalisé une grande partie de l'opinion ainsi que les deux millions de licenciés, les 18 000 clubs et leurs bénévoles et les collectivités qui financent les équipements et le fonctionnement des clubs. Les sommes considérables d'argent qui circulent dans le football professionnel et les salaires exorbitants pratiqués, si cela ne semble pas émouvoir la sphère médiatique qui préfère s'attaquer aux indemnités des élus et aux salaires des chefs d'entreprise, scandalisent la population française et donnent aux jeunes une piètre image du sport. La fédération française de football a une délégation de service public pour le compte de l'État. Si quelques responsables ont été remplacés, les dysfonctionnements internes de la FFF ne semblent pas avoir été pris en compte et il est à craindre que les mêmes causes ne produisent les mêmes effets. Aussi, M. Jean-Marc Nesme demande-t-il à Mme la secrétaire d'État chargée des sports les initiatives qu'elle entend prendre pour assainir la discipline sportive professionnelle la plus suivie en France et la plus fragilisée par l'argent-roi.

Texte de la réponse

La prise de conscience par les dirigeants de la Fédération française de football (FFF) de l'image regrettable donnée par l'équipe de France de football lors de la coupe du monde de football 2010 a conduit le président en exercice à démissionner de son poste. Une commission d'information a été mise en place et des travaux ont été initiés pour une réforme de la gouvernance de la Fédération française de football. C'est dans ce contexte que les représentants du football amateur et du football professionnel se sont réunis les 28 et 29 octobre dernier à l'Insep, à l'occasion des états généraux du football français, et ont proposé une réforme de la gouvernance de la FFF dont les grands principes ont été validés lors de l'assemblée fédérale du 18 décembre 2010. Lors de cette même assemblée générale, Fernand Duchaussoy a été élu avec pour mission de mener à bien cette réforme qui devrait aboutir à l'élection d'un président au scrutin de liste et un rééquilibrage du poids respectif des professionnels et des amateurs au sein de l'assemblée. La prochaine étape est fixée au 2 avril 2011, date à laquelle une assemblée extraordinaire devra voter de nouveaux statuts. Concernant la gestion de l'équipe de France, les mesures disciplinaires prononcées à l'encontre de certains joueurs, la nomination du nouveau sélectionneur Laurent Blanc et les évolutions positives de l'équipe de France constatées lors des premiers matchs de qualification pour l'Euro 2012 sont autant d'éléments qui doivent permettre à la première fédération sportive de notre pays de retrouver une structuration, une image et un niveau sportif plus conformes à nos espérances. La victoire et le comportement exemplaire des équipes de France masculine et féminine des moins de 19 ans aux derniers championnats d'Europe démontrent que les nouvelles générations sont déjà prêtes à relever ce défi. Les évolutions menées par la FFF depuis le mois de juillet 2010 sont à saluer, l'amélioration des résultats sportifs et la mise en place d'une réforme qui devrait aboutir à davantage de transparence, de démocratie et d'efficacité dans le fonctionnement fédéral. Le ministère des sports suivra avec vigilance la mise en oeuvre des autres préconisations des états généraux, en particulier celles relatives au rôle social et citoyen du football.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88577

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2010, page 9928

Réponse publiée le : 1er février 2011, page 1057